



Jean-Pierre Proulx

STOCK/N. BLOUIN

Lorsque Jean-Pierre Proulx a accédé à la présidence du Conseil supérieur de l'éducation le 1^{er} septembre 2002, il s'agissait d'un aboutissement logique pour une personne qui s'est intéressée à l'éducation tout au long de sa carrière.

En effet, il était professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal depuis 1991. Il a présidé le Groupe ministériel de travail sur la place de la religion à l'école de 1997 à 1999. Comme journaliste au quotidien *Le Devoir* pendant 17 ans, il s'est spécialisé dans les questions d'éducation. Il a aussi été appelé à participer à différents comités, tant au ministère de l'Éducation du Québec qu'au Conseil scolaire de l'île de Montréal.

Nous l'avons rencontré dans les bureaux du Conseil supérieur à Montréal.

Augmenter la réussite scolaire des moins de vingt ans

Dans son dernier rapport annuel, le Conseil propose, comme première grande orientation, d'augmenter la réussite scolaire des jeunes de moins de vingt ans. Cet objectif, selon le Conseil, ne pourra être atteint que si l'éducation est considérée comme un bien public.

« L'éducation : un bien public »

– Jean-Pierre Proulx

Luc Allaire et
Jacques Tondreau

En ce sens, Jean-Pierre Proulx s'oppose aux prises de position de l'Institut économique de Montréal (IEDM) qui suggère l'implantation de bons d'études au Québec, suggestion qui est reprise par

l'Action démocratique du Québec.

« Nous avons senti le besoin, au Conseil, de réaffirmer le fait que l'école est un bien public démocratique, ajoute-t-il. Pour nous, c'est une position de principes absolument ferme. L'école est un bien commun et non pas un bien individuel. Or, l'Institut économique de Montréal veut faire de l'école un bien de consommation. »

À ce sujet, Sylvain Bernier, chercheur associé à l'IEDM, est limpide : « Les bons d'études visent à mettre les écoles en concurrence en liant le financement des écoles au nombre d'élèves qu'elles accueillent. Ils incitent aussi les écoles à répondre aux exigences des consommateurs de services éducatifs, les parents¹. »

« Le Conseil n'est pas dans cette mouvance-là », insiste Jean-Pierre Proulx.

« On ne peut pas laisser l'éducation aux seules forces du marché et permettre aux plus forts de décider comment le système d'éducation est organisé. » Il fait l'analogie suivante : « De la même façon que le système routier est un bien public, on ne peut pas laisser à chacun le pouvoir de décider où vont passer les routes. »

Jean-Pierre Proulx rappelle que l'éducation est un droit fondamental de la personne, affirmé dans de nombreuses

chartes dont la Déclaration universelle des droits de l'homme. « Ce droit n'est pas comme la liberté d'expression, dont chacun est le maître d'œuvre. C'est un droit économique et social, précise-t-il. Seul l'État peut faire en sorte qu'il puisse être exercé en pleine égalité par tous les citoyens. Cependant, comme les personnes sont différentes, cette égalité ne peut pas être une égalité formelle, mais une égalité qui tient compte des différences des personnes. En éducation, c'est facile à comprendre, un enfant handicapé ou en difficulté d'apprentissage a besoin de plus de ressources. »

Accessibilité ou sélection des élèves ?

Dans son dernier avis publié en janvier 2003, *L'appropriation locale de la réforme : un défi à la mesure de l'école secondaire*, le Conseil s'inquiète de la prolifération, dans le secteur privé, des écoles sélectives, et ce, dans un contexte où il y a accroissement de la concurrence entre les écoles secondaires, principalement en milieu urbain.

Cet accroissement de la concurrence, affirme le Conseil, « n'est pas sans effet sur la réussite du plus grand nombre d'élèves. Dans le cadre d'une réforme qui entretient des visées d'égalité des chances et de réussite pour **tous** les élèves, la multiplication des pratiques de sélection des élèves sur la base de leur rendement scolaire est préoccupante ».

« Nous ne sommes pas favorables au développement de projets particuliers à caractère sélectif, explique Jean-Pierre Proulx, à moins qu'il s'agisse d'écoles de musique, de danse ou de sport d'élite

qui ne prennent que des étudiants performants dans ces disciplines. »

Un coup de barre à donner en formation professionnelle

Depuis le début des années 90, et plus particulièrement après les États généraux sur l'éducation en 1996, le Québec s'est fixé des objectifs ambitieux en matière d'accès à la diplomation des jeunes avant 20 ans, soit 85 %. Le ministère de l'Éducation a repris cet objectif dans son plan d'action 2000-2003. Cependant, la diplomation au secondaire chez les jeunes avant 20 ans stagne autour de 71 % depuis quelques années.

Le Québec doit augmenter l'accès des jeunes en formation professionnelle

Cette dure réalité de devrait pas, selon Jean-Pierre Proulx, nous entraîner à renoncer à cet objectif de 85 %. Pour y arriver, il considère que le Québec devra augmenter l'accès des jeunes en formation professionnelle. « En France et en Allemagne, dit-il, il y a plus de jeunes diplômés en formation professionnelle qu'en formation générale. »

« Former la main-d'œuvre c'est important, lance-t-il. Nul ne va nier ça. Et pourtant, au Québec depuis 20 ans, on assiste à une baisse constante du nombre de jeunes en formation professionnelle. Les Centres de formation professionnelle sont dominés par une clientèle adulte et de loin. Cela a fini par restructurer la culture de ces centres, de telle sorte qu'ils ne prennent plus en compte les besoins des jeunes de 15 à 18 ans. »

Sans nier l'importance d'offrir de la formation aux adultes, la question se pose quant à la réussite des jeunes. « Faut-il attendre qu'ils aient 25 ans pour qu'ils réussissent ? », demande M. Proulx. Selon lui, il est essentiel de diversifier les cheminements scolaires pour faire en sorte que l'on tienne compte de la réalité différenciée des jeunes. Mais, reconnaît-il, « ce débat ne sera pas facile. Tous les parents souhaitent le mieux pour leurs enfants. Le père ouvrier, par exemple, aimerait mieux voir son fils devenir ingénieur que mécanicien automobile ». Résultat : de nombreux jeunes s'inscrivent au cégep, échouent et, quelques années plus tard, se dirigent en mécanique automobile.

« Nous faisons face non seulement à un problème de structure, mais aussi à un problème de culture », conclut Jean-Pierre Proulx.

1 Sylvain Bernier, « Le système de bons d'études : un vrai choix pour les parents », *Le Devoir*, 31 janvier 2003, p. A9.

Journée plein air avec les chevaux!

- Durée : 5 heures d'activités (de 10 h à 15 h)
- Sécurité : 1 moniteur pour 10 participants
- Capacité : de 10 à 200 participants
- Prix : 12 \$ par participant (TPS et TVQ incluses)
- Âge : de 5 à 13 ans

HORAIRE DÉTAILLÉ D'UNE JOURNÉE PLEIN AIR

- 10 h Au Salon des écuries, nous apprenons à mieux connaître le cheval : son alimentation, sa gestation, son approche, l'équipement utilisé, entre autres sujets.
- 10 h 15 Spectacle équestre. Le groupe est ensuite séparé en plusieurs équipes. Le participant reçoit un « foulard de cow-boy » qui, par sa couleur, l'identifie à son équipe. Le cavalier aura une monture appropriée pour lui. Équitation pour tous.
- 10 h 45 12 h Nous passons à la période de dîner, qui se déroulera à la « Mangerie ».
- 12 h 30 Visite des écuries, où chaque cavalier pourra remettre à son cheval ou à son poney la carotte qu'il lui a apportée.
- 13 h 14 h 30 Une seconde période d'équitation pour tous. Les moniteurs amèneront leur groupe à une activité, où les participants se changeront en cheval. L'équipe gagnante remportera le trophée des cowboys.
- 14 h 45 C'est le dernier rendez-vous avant le départ. À cette occasion, le cavalier recevra gratuitement une photo souvenir de lui et de son poney ou de son cheval.

ÉTÉ COMME HIVER



Programme établi selon les objectifs du ministère de l'Éducation du Québec

DEPUIS PLUS DE 20 ANS !

DIANE AUTHIER,
propriétaire-entraîneuse, accréditée par :
• La Fédération équestre du Québec et du Canada
• Diplômée cadre noir de Saumur (France)
• Attestation de renommée : Maroc, Mexique, Espagne, Grèce et Belgique

Notre école d'équitation est reconnue par :
• Le ministère de la Culture
• L'Association des camps du Québec
• Québec à cheval

À SEULEMENT 20 MINUTES DE MONTRÉAL
ENTRE SAINT-HILAIRE ET SAINT-HYACINTHE
AUTOROUTE 20 EST, SORTIE 120



ÉCOLE
D'ÉQUITATION
MILLE CENT UN

1101, Grand Rang,
La Présentation (Québec) J0H 1B0
RÉSERVATION ET INFORMATION :
(450) 796-5993
equitation1101@sympatico.ca
ecoledequitation1101.com